

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SAS 2LHOLDING
16 rue Alexandre Parodi
75010 PARIS
RCS PARIS N° 977 639 012

Apports de titres de la SAS FREECARS
à la SAS 2LHOLDING
par Madame Claire CANO-HOULLIER

SAS 2LHOLDING
16 rue Alexandre Parodi
75010 PARIS

Rapport du commissaire aux apports

Apports de titres de la SAS FREECARS à la SAS 2LHOLDING par la Madame Claire CANO-HOULLIER.

A l'associé unique de la SAS 2LHOLDING,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique concernant l'apport devant être réalisé à la SAS 2LHOLDING par Madame Claire CANO-HOULLIER nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L225-147 du Code de commerce.

Les éléments apportés ont été arrêtés dans le projet de traité d'apport transmis en date du 1er juillet 2024.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale de Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des titres à émettre par la société bénéficiaire dudit apport augmentée de la prime d'émission le cas échéant, et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Le présent rapport comporte trois parties :

- 1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS**
- 2. DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS**
- 3. CONCLUSION**

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DES APPORTS	4
1.1. Présentation des participants à l'opération	4
1.1.1. Sociétés dont les titres sont apportés	4
1.1.2. Apporteur	4
1.1.3. Société bénéficiaire des apports	4
1.1.4. Liens entre les parties	5
1.2. Nature et objectifs de l'opération	5
1.3. Description des apports	5
1.3.1. Apports à titre pur et simple	5
1.4. Évaluation des apports	6
1.5. Rémunération des apports	6
1.6. Aspects juridiques et fiscaux	6
1.7. Déclarations des parties	7
1.8. Conditions suspensives	7
1.9. Garantie d'actif et de passif	7
2. DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES APPORTS	8
2.1 Diligences effectuées	8
2.2. Appréciation de la valeur des apports	9
2.2.1. Méthode retenue par les parties	9
2.2.2. Autre méthode retenue par les commissaires aux apports	9
2.2.3. Méthode non retenue par les commissaires aux apports	9
3. CONCLUSION	10

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. Présentation des participants à l'opération

1.1.1. Société dont les titres sont apportés

La société dont les titres sont apportés est :

FREECARS, société par actions simplifiée immatriculée le 16 octobre 2012, dont le siège social est situé 151 avenue de France - 75013 Paris, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 788 605 475.

Le capital social s'élève à 75 555 euros. Il est divisé en 75 555 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

Cette société a pour objet :

- la prestation de services de mise en relation, de réservation et de location de biens et/ou de services appartenant à des particuliers et/ou des professionnels à destination des particuliers et/ou professionnels, sur tout type de support ;
 - l'édition et l'exploitation de sites internet et mobile, dans tout domaine d'activités ;
 - toutes activités de collecte, de traitement, d'organisation et de commercialisation de données ;
 - L'activité de services et actions marketing, publicitaires et promotionnelles ;
 - la négociation de licences et plus généralement de tout droit de propriété intellectuelle ;
 - la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;
- Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Madame Claire CANO-HOULLIER est Président de la SAS FREECARS.

Monsieur Idris HASSIM est Directeur Général de la SAS FREECARS

1.1.2. Apporteur

L'apporteur est Madame Claire CANO-HOULLIER, née le 25 juin 1989 à Ploemeur (56), de nationalité française, demeurant 16 rue Alexandre Parodi - 75010 PARIS.

1.1.3. Société bénéficiaire des apports

La société bénéficiaire des apports est :

2LHOLDING, société par actions simplifiée, au capital de 32 436,61 euros, dont le siège social est situé 16 rue Alexandre Parodi – 75010 PARIS, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 977 639 012.

Le capital social est divisé en 32 436 610 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune.

Cette société a pour objet :

- l'achat, la souscription, la détention, la gestion, la cession ou l'apport de participations, d'actions ou autres valeurs mobilières ou instruments financiers dans toutes sociétés ;
- toutes prestations de service en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique, de gestion ou autre au profit des filiales de la Société ou plus généralement de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation ou de toute autre personne ;
- l'acquisition, la location et la gestion de biens immobiliers, et plus généralement les transactions sur immeubles ;
- plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus et aux activités similaires et connexes, ainsi que de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension, son développement ou son patrimoine social.

Madame Claire CANO-HOULLIER est Président de la société 2LHOLDING.

1.1.4. Liens entre les parties

Madame Claire CANO-HOULLIER est Président et associé de la SAS FREECARS.

Madame Claire CANO-HOULLIER est Président et associé de la SAS 2LHOLDING.

1.2. Nature et objectifs de l'opération

Selon les termes du projet de traité d'apport transmis en date du 1er juillet 2024, l'apporteur décide d'apporter à la société 2LHOLDING 5 078 actions ordinaires de la SAS FREECARS dont elle a la pleine propriété.

1.3. Description des apports

1.3.1. Apports à titre pur et simple

Madame Claire CANO-HOULLIER, apporte à la société 2LHOLDING la pleine propriété des 5 078 actions ordinaires qu'elle détient dans la SAS FREECARS.

1.4. Évaluation des apports

Les 5 078 actions de la SAS FREECARS sont évaluées à la somme de 4 316 300 euros soit un montant de 850 euros par action.

Les apports nets ressortant des apports désignés en 1.3. sont ainsi évalués à 4 316 300 euros.

1.5. Rémunération des apports

En rémunération des apports ci-dessus désignés, évalués à 4 316 300 euros, il sera attribué à l'apporteur, 4 316 300 actions de 0,01 euro de valeur nominale chacune, émises au prix unitaire de 1 euros, soit avec une prime d'émission de 0,99 euros par action, entièrement libérées, de la société 2LHOLDING, à titre d'augmentation de capital.

1.6. Aspects juridiques et fiscaux

Propriété – Jouissance

La société bénéficiaire sera propriétaire et aura la jouissance des actions apportées à compter de la réalisation des conditions suspensives ci-après stipulées.

Déclarations fiscales

L'apporteur et la société bénéficiaire, par l'intermédiaire de ses représentants, s'obligent à se conformer à toutes les dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à établir et le paiement de tout impôt et toutes taxes résultant de la réalisation définitive de l'apport.

L'apporteur, personne physique, qui contrôlera directement la société bénéficiaire à la date de réalisation de l'apport, au sein des dispositions de l'article 150-0 B ter, III, 2° du Code général des impôts, déclare que l'Apport sera placé sous le régime du report d'imposition prévu à l'article 150-0 B ter du Code général des impôts et ne fera l'objet d'aucune imposition immédiate.

En application des dispositions de l'article 810-I du Code général des impôts, le traité d'apport sera enregistré gratuitement.

L'apporteur et la société bénéficiaire affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent Traité exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport.

1.7. Déclarations des parties

Chacune des parties au traité déclare :

- avoir la capacité et le pouvoir de signer le traité d'apport, le cas échéant, de déléguer tous pouvoirs en vue de la signature du traité et d'en exécuter les obligations qu'elle met respectivement à sa charge ;
- que le traité d'apport est un engagement valable qui lui est pleinement opposable conformément ses termes respectifs ;
- que la signature et l'exécution du traité et les obligations qui en résultent ne constituent en aucune façon, un manquement ni aux textes légaux ou réglementaires qui lui sont applicables, ni à un quelconque engagement auquel elle pourrait être tenue à l'égard de tiers.

1.8. Conditions suspensives

L'apport ne deviendra définitif que sous réserve de :

- l'approbation définitive de l'apport, de son évaluation et de ses modalités de rémunération par décisions de l'associé unique de la société bénéficiaire, au vu du rapport du Commissaire aux Apports ;
- l'approbation, par décisions de l'associé unique de la société bénéficiaire de l'émission des actions émises.

1.9. Garantie d'actif et de passif

Néant.

2. DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 Diligences effectuées

En exécution de notre mission, nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission, afin :

- de contrôler la réalité des apports et d'apprécier l'incidence éventuelle d'éléments susceptibles d'en affecter la propriété ;
- d'apprécier la pertinence des méthodes retenues pour déterminer la valeur des apports ;
- de nous assurer que la valeur des apports n'est pas surévaluée et de vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'apport.

En particulier :

- Nous nous sommes entretenus avec les conseils de Madame Claire CANO-HOULLIER pour prendre connaissance de l'opération proposée et du contexte économique et juridique dans lequel elle se situe.
- Nous avons examiné le projet de traité d'apport transmis en date du 1er juillet 2024.
- Nous avons pris connaissance des statuts à jour de la SAS FREECARS.
- Nous avons pris connaissance des statuts de la SAS 2LHOLDING.
- Nous avons pris connaissance d'un document d'évaluation de la société FREECARS datant de juin 2024.
- Nous avons demandé à Madame Claire CANO-HOULLIER de nous confirmer par écrit l'exhaustivité des informations transmises afférentes à cette opération, ainsi que l'absence d'événements significatifs susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

2.2. Appréciation de la valeur des apports

2.2.1. Méthode retenue par les parties

Madame Claire CANO-HOULLIER apporte à la SAS 2LHOLDING la pleine propriété de 5 078 actions de la SAS FREECARS.

La valorisation des titres de la SAS FREECARS se base sur une méthode de valorisation selon un multiple appliqué au chiffre d'affaires auquel est soustrait la dette financière nette.

En juillet 2023, une acquisition d'une participation majoritaire au capital de FREECARS à un prix par action de 482,32 euros déterminée sur la base d'une valorisation d'entreprise de 47,5 millions d'euros (et d'une valorisation de 100% du capital de 42 millions d'euros en tenant compte du niveau de dette nette). Cette valorisation extériorisait un multiple de 2,3x le chiffres d'affaires 2022 de FREECARS, cet agrégat étant celui retenu dans le cadre de l'opération.

Les actionnaires de FREECARS ont décidé de retenir une méthode consistant à valoriser FREECARS sur la base de la moyenne des multiples de chiffre d'affaires retenu dans le cadre de la prise de contrôle en juillet 2023 et ressortant de l'analyse des sociétés comparables dans le secteur du transport. Cette moyenne s'établissant à 2,59x le chiffre d'affaires.

FREECARS ayant réalisé au cours de l'exercice 2023 un chiffre d'affaires de 29,8 millions d'euros (combiné avec celui des filiales FREECARS BELGIUM ET FREECARS SPAIN LOGISTIC), la valorisation d'entreprise s'établit à 77,18 millions d'euros et, compte tenu d'un niveau de dette nette de 4,1 millions d'euros, la valorisation de 100% du capital de FREECARS s'établit à 73,08 millions d'euros.

Le nombre d'actions sur une base pleinement diluée étant de 85 849, le prix par action FREECARS s'élève à 850 euros (arrondi).

Il en ressort une valorisation unitaire des titres de 850 euros, soit une valorisation totale de 4 316 300 euros pour les 5 078 actions apportées. Les parties au traité d'apport ont ainsi décidé de retenir une valeur totale d'apport égale à 4 316 300 euros.

Nous sommes d'avis que la méthodologie retenue par les parties est de nature à appréhender correctement la valeur des apports.

2.2.2. Autre méthode retenue par les commissaires aux apports

Néant.

2.2.3. Méthode non retenue par les commissaires aux apports

Néant.

3. CONCLUSION

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur nette des apports s'élevant à 4 316 300 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, qu'elle est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire des apports, majorée de la prime d'apport.

Fait à Paris,
Le 5 juillet 2024.

**Le commissaire aux apports,
S.A.S. FOX AUDIT**



FOX AUDIT
S.A.S. au capital de 20 000 €
RCS Paris n° 788 539 148
19, avenue Victor Hugo - 75116 Paris
01 45 01 50 50 - cabinet@foxaudit.com

Jeremy LELLOUCHE